



Actu Santé Travail

N° 48
DÉCEMBRE 2020

Sommaire :

Extraits du journal officiel de la République française	2
Extraits du journal officiel de l'Union européenne	4
Circulaire	5
Conseil d'Etat	5
Sénat	5
Jurisprudence	6
Ministère du travail	7
Ministère des solidarités et de la santé	7
Haute Autorité de Santé HAS	8
Présanse	8
Normalisation : quoi de neuf en décembre 2020 ?	8
Les brèves	9
Rapports et études	12
Congrès, conférences,	13
Sur le web	13
La boîte à outils	14
Nouveautés INRS	14
Les chiffres en plus	15



Extraits du journal officiel de la République française

03/12/2020 :

- [Ordonnance n° 2020-1502 du 2 décembre 2020](#) adaptant les conditions d'exercice des **missions des services de santé au travail** à l'urgence sanitaire.
- [Arrêté du 23 novembre 2020](#) portant homologation du référentiel professionnel élaboré par la **branche de la chocolaterie confiserie** dans le cadre de la mise en œuvre du **compte professionnel de prévention**.

04/12/2020

- [Décret no 2020-1513 du 3 décembre 2020](#) relatif aux modalités de consultation des **instances représentatives du personnel** pendant la période de **l'état d'urgence sanitaire**.

08/12/2020

- [Loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020](#) d'accélération et de simplification de l'action publique (1). **Loi ASAP : les services de santé au travail peuvent utiliser le NIR** : *L'article 90 de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique, surnommée " ASAP " du 7 décembre 2020 complète l'article L. 1111-8-1 du code de la santé publique pour permettre aux services de santé au travail d'utiliser le numéro de sécurité sociale pour la prise en charge des personnes qu'ils suivent. Jusqu'ici, ils ne pouvaient que le stocker mais pas l'utiliser. Cette évolution, qui permettra d'améliorer le suivi des personnes concernées, semble d'autant plus nécessaire que les services de santé au travail ont joué un rôle essentiel comme interlocuteur des entreprises qui devaient mettre en place des protocoles pour faire face à la pandémie de Covid-19. [Les Éditions Législatives le 15/12/2020]. Il reste maintenant à connaître par décret, les modalités d'utilisation de cet identifiant.*

09/12/2020

- [Décret n° 2020-1531 du 7 décembre 2020](#) modifiant les dispositions relatives à la protection des travailleurs intervenant en **milieu hyperbare**.
- [Décret n° 2020-1529 du 7 décembre 2020](#) fixant certains compléments et adaptations du code du travail spécifiques aux **mines et carrières** en matière d'électricité.
- [Arrêté du 7 décembre 2020](#) modifiant l'arrêté du 19 avril 2012 relatif aux normes d'installation intéressant **les installations électriques des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs** et abrogeant divers arrêtés relatifs à l'électricité dans les **industries extractives**.

10/12/2020

- [Décret n° 2020-1546 du 9 décembre 2020](#) fixant des **valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes** pour certains **agents chimiques**. *[Ce décret remplace le tableau de l'article R. 4412-149 du code du travail listant les VLEP contraignantes pour certains agents chimiques afin de transposer les évolutions européennes. Les modifications concernent notamment les neuf agents chimiques distingués en rouge dans le tableau publié au Journal officiel. Ces nouvelles valeurs limites s'appliqueront à compter du 1er février 2021. Les Editions Législatives]*
- [Ordonnance n° 2020-1553 du 9 décembre 2020](#) prolongeant, rétablissant ou adaptant diverses **dispositions sociales** pour faire face à l'épidémie de **covid-19**.
- [Décret n° 2020-1557 du 8 décembre 2020](#) relatif au **congé de proche aidant** dans la **fonction publique**.

12/12/2020

- [Arrêté du 10 décembre 2020](#) dérogeant à certaines dispositions de l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « **arrêté TMD** »).

15/12/2020

- [Décret n° 2020-1579 du 14 décembre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-926 du 28 juillet 2020 relatif au **dispositif spécifique d'activité partielle** en cas de réduction d'activité durable.
- [Décret n° 2020-1582 du 14 décembre 2020](#) modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les **mesures générales** nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de **l'état d'urgence sanitaire**.



16/12/2020

- [Arrêté du 10 décembre 2020](#) modifiant l'arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres (dit « **arrêté TMD** »).

17/12/2020

- [Ordonnance n° 2020-1597 du 16 décembre 2020](#) portant mesures d'urgence en matière de **congés payés et de jours de repos**, de renouvellement de certains contrats et de prêt de main-d'œuvre

22/12/2020

- [Arrêté du 14 décembre 2020](#) modifiant l'arrêté du 17 octobre 1995 relatif à la **tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles**.

23/12/2020

- [Ordonnance n° 2020-1639 du 21 décembre 2020](#) portant mesures d'urgence en matière d'**activité partielle**.
- [Décret n° 2020-1643 du 22 décembre 2020](#) modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

24/12/2020

- [Arrêté du 16 décembre 2020](#) relatif à la **tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles** pour l'année 2021.
- [Arrêté du 16 décembre 2020](#) relatif à la **tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles dans les exploitations minières et assimilées** pour l'année 2021.
- [Décret no 2020-1662 du 22 décembre 2020](#) portant modification du code de déontologie des médecins et relatif à leur communication professionnelle.

26/12/2020

- [Arrêté du 24 décembre 2020](#) modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 prescrivant les **mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé** nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'**état d'urgence sanitaire**.

Extraits du journal officiel de l'Union européenne

15/12/2020 :

- [Règlement \(UE\) 2020/2081 de la Commission du 14 décembre 2020](#) modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne les substances contenues dans les **encres de tatouage et les maquillages permanents**.

16/12/2020

- [Règlement \(UE\) 2020/2096 de la Commission du 15 décembre 2020](#) modifiant l'annexe XVII du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**), en ce qui concerne les substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction (**CMR**), les dispositifs relevant du règlement (UE) 2017/745 du Parlement européen et du Conseil, les polluants organiques persistants, certaines substances ou certains mélanges liquides, le **nonylphénol** et les méthodes d'essai pour les **colorants azoïques**.
- [Règlement d'exécution \(UE\) 2020/2105 de la Commission du 15 décembre 2020](#) renouvelant l'approbation de la substance active «**étoxazole**» en tant que substance dont on envisage la substitution, conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des **produits phytopharmaceutiques**, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission.

21/12/2020

- [Règlement \(UE\) 2020/2160 de la Commission du 18 décembre 2020](#) modifiant l'annexe XIV du règlement (UE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le groupe de substances **4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phénol**, éthoxylé (couvrant les substances bien définies et les substances de composition inconnue ou variable, les produits de réaction complexes ou les matériaux biologiques, les polymères et homologues).
- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**)

22/12/2020

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**).

23/12/2020

- [Résumé des décisions de la Commission européenne](#) relatives aux autorisations de mise sur le marché en vue de l'utilisation et/ou aux autorisations d'utilisation de substances énumérées à l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (**REACH**)

Circulaire

[Circulaire interministérielle n° cabinet N° /2020/229 du 14 décembre 2020 relative au déploiement des tests antigéniques au sein des entreprises publiques et privées](#) : Le Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 publié le 29 octobre 2020 permet aux entreprises de proposer à leurs salariés qui sont volontaires, un dépistage de la COVID-19 en cas de doute sur leur statut virologique, dès l'apparition de symptômes évocateurs. *Mise en ligne le 18/12/2020.*

Conseil d'Etat

Chômage partiel : la liste des critères de vulnérabilité à la Covid-19 issue du décret du 29/08/2020 était bien illégale vient de trancher le Conseil d'État le 18/12/2020. [NB : le décret a depuis été abrogé].

- [Lire les conclusions.](#)

Sénat

Accident de travail en cas de contamination au Covid-19 pour le personnel de santé : Dans le cas où l'infection à la Covid-19 entraînerait des complications, des séquelles ou le décès pour un professionnel de santé, il est indispensable que l'Assurance maladie applique le régime de l'accident de travail afin que le personnel médical ou les ayants-droit soient justement indemnisés.

- [Lire la réponse à la question du 26/03/2020 du ministère de la Santé le 10/12/2020.](#)

Reconnaissance en maladie professionnelle du Covid : M. Franck Menonville attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les modalités d'attribution du bénéfice des dispositions du décret n° 2020-1131 du 14 septembre 2020. Ce décret crée deux nouveaux tableaux de maladie professionnelle « Affections respiratoires aiguës liées à une infection au SARS-CoV2 », désignant les pathologies causées par une infection au SARS-CoV2. Différentes conditions sont requises pour permettre la reconnaissance de la maladie professionnelle. Quelle est la position du Gouvernement sur le sujet ?

- [Réponse à la question en date du 29/10/2020 par le ministère de la santé le 10/12/2020.](#)

Jurisprudence

Établissements « Acaata - L'action en réparation du préjudice d'anxiété se prescrit par deux ans : L'action en réparation du préjudice d'anxiété d'un salarié éligible à la préretraite amiante pour avoir travaillé dans un établissement classé « Acaata », se rattache à l'exécution du contrat de travail. Elle est par conséquent soumise à la prescription de deux ans. C'est ce que précise, pour la première fois, la Cour de cassation dans le cadre de ce régime, dans un arrêt du 12 novembre 2020. *LSQ le 07/12/2020.*

- [Cass. Soc. 12/11/2020, n° 19-18490.](#)

Inaptitude : pour satisfaire à son obligation de reclassement, l'employeur doit communiquer au salarié l'ensemble des postes disponibles et compatibles avec les préconisations du médecin du travail. *ISTNF, le 14/12/2020.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Inaptitude : Dans un arrêt du 2 décembre 2020, la Cour de cassation rappelle que l'employeur doit procéder à une recherche sérieuse et adaptée de reclassement en respectant les restrictions médicales du médecin du travail ; de sorte que le licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement repose sur une cause réelle et sérieuse. *ISTNF le 21/12/2020.*

- [Lire l'analyse juridique de l'ISTNF.](#)

Local d'allaitement : seule l'inspection du travail peut l'imposer. La mise en demeure, par une organisation syndicale, d'installer des salles d'allaitement dans les établissements de plus de cent salariés de l'entreprise n'est pas opposable à l'employeur.

- [Cass. soc., 25 nov. 2020, n° 19-19.996](#)
-

Mesures de prévention-santé « hors COVID-19 » : Qu'en est-il des mesures de prévention santé et sécurité habituelles, pendant le COVID-19 ? (Amiante, rayonnements ionisants, formations, vérifications périodiques). Contrairement au premier confinement, les obligations périodiques de l'employeur en matière de santé au travail et de sécurité au travail ne peuvent plus être reportées lors de ce second confinement. *Ministère du Travail le 01/12/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

ANI sur la santé au travail : La Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion Elisabeth Borne et le secrétaire d'État chargé des Retraites et de la Santé au travail Laurent Pietraszewski se félicitent de l'accord intervenu entre les partenaires sociaux en vue de la signature d'un Accord National Interprofessionnel (ANI) sur la santé au travail. Cet accord est l'aboutissement d'une négociation longue et approfondie destinée à renforcer l'efficacité de la protection de la santé des salariés. Il démontre la vitalité du paritarisme qui est au cœur des politiques de santé au travail.

- [Lire le communiqué de presse du 10/12/2020.](#)

"Comment prévenir les risques de contamination ? Que faire pour assurer la protection des salariés ? Comment agir en cas de contamination ? Que faire lorsque l'on est cas contact ou que l'on présente des symptômes de contamination ?" Le ministère du travail et l'assurance maladie - risques professionnels viennent de mettre à jour [les guides et fiches métiers](#) destinées à "accompagner les employeurs et les salariés face au risque épidémique ainsi que 2 fiches dédiées aux restaurants d'entreprise et à la gestion des cas contacts".

- [Les guides et fiches métiers du ministère du Travail \(mise à jour 23/12/2020\).](#)

Le ministère du Travail a également intégré sur son site les guides ANACT :

- Fiche-conseil de l'Anact pour télétravailler dans de bonnes conditions à destination de la direction : [Fiche-conseil pour la direction](#)
- Fiche-conseil de l'Anact pour télétravailler dans de bonnes conditions à destination des managers : [Fiche-conseil pour les managers](#)
- Fiche-conseil de l'Anact pour télétravailler dans de bonnes conditions à destination des salariés : [Fiche-conseil pour les salariés](#)

Ministère des solidarités et de la santé

La stratégie vaccinale : La stratégie vaccinale, arrêtée par le ministre des Solidarités et de la Santé, vise à déterminer les personnes prioritaires à la vaccination, en fonction des enjeux de santé publique et de l'arrivée progressive des doses de vaccins. Elle détermine qui sont les personnes prioritaires pour la vaccination, à quel moment et pourquoi. *Ministère des solidarités et de la santé le 04/12/2020.*

- [Lire le communiqué.](#)

Haute Autorité de Santé HAS

Covid-19 : Repérer les situations à risque pour proposer des mesures de prévention aux personnes les plus vulnérables. Dans le contexte d'épidémie de Sars-Cov-2, la Haute Autorité de Santé a élaboré une série de Réponses rapides sur la base des connaissances actuellement disponibles pour aider les professionnels de santé à repérer les situations à risque auxquelles pourraient être exposées les personnes vulnérables et leur proposer des conseils de prévention adaptés. Elle publie une Réponse rapide plus spécifiquement destinée aux médecins généralistes dans le cadre des consultations de ces personnes à risque. 04/12/2020.

- [Lire le communiqué.](#)

Qui vacciner en priorité ? La HAS précise ses recommandations sur certaines populations et répond à la question de la vaccination des personnes ayant déjà eu la covid-19.

- [Lire la décision n° 2020.0308/AC/SEESP du 17 décembre 2020.](#)

Vaccination contre la Covid-19 : la HAS précise ses recommandations sur la priorisation des publics cibles. En réponse à une saisine complémentaire de la Direction générale de la santé, la HAS précise son avis sur les populations à vacciner, notamment les personnes âgées résidant en hébergement collectif, autre que les EHPAD. Elle répond également à la question de la vaccination des personnes ayant déjà eu la Covid-19. HAS le 19/12/2020.

- [Lire le communiqué.](#)

Présanse

Informations mensuelles : Publiées 11 fois par an, les Informations Mensuelles de Présanse compilent les actualités de la profession (réforme, congrès, événement santé-travail), les actions des SSTI et celles de Présanse même, ainsi les analyses du pôle juridique, les nouvelles ressources mises à disposition par le pôle médico-technique, les actualités RH, DPST...

- [Consulter le numéro de décembre 2020](#)

Normalisation : quoi de neuf en décembre 2020 ?

EUROGIP exerce une veille sur les textes nouvellement publiés ou les travaux en cours au niveau européen (CEN) ou international (ISO) en matière de Normalisation en santé-sécurité au travail (SST).

Dans ce cadre, il publie les résultats dans un nouveau "Quoi de neuf en normalisation SST ?" pour [décembre 2020](#).

Portails coulissants : prévenir les accidents graves ou mortels. La Carsat Languedoc-Roussillon a développé une recommandation régionale et des outils permettant de s'assurer que vos portails coulissants sont mis en sécurité et maintenus en état. Cette recommandation est d'application multi-sectorielle. *Novembre 2020.*

- [Télécharger la recommandation T91.](#)

Les médecins du travail autorisés à dépister et à vacciner contre le Covid-19 :

Une ordonnance publiée au JORF du 03/12/2020 permet aux médecins du travail de prescrire et de réaliser des tests de dépistage, et à participer aux actions « de vaccination ». Les visites médicales pourront être reportées. Toutes ces dispositions sont applicables jusqu'au 16 avril 2021. *L'OBS, le 02/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)

L'assurance maladie ne délivre plus de subvention pour la prévention du Covid-19. Depuis le 03/12/2020, les entreprises ne peuvent plus adresser à l'Assurance Maladie de nouvelles demandes de subvention pour la prévention du Covid-19. Au vu du nombre important de demandes reçues, le budget alloué à cette aide financière est épuisé. 50 millions d'euros ont ainsi été consacrés à cette subvention exceptionnelle mise en place par la branche AT/MP pour aider les TPE et PME à prévenir le risque de Covid-19 au travail. *Les Editions législatives le 04/12/2020.*

Covid : la troisième vague sera-t-elle psychiatrique ? L'urgence était de soigner les corps... et les esprits ? Le signal d'alarme est tiré sur l'impact de la crise sanitaire sur la santé mentale des populations. Addictions, stress, anxiété, dépression... Comment endiguer cette vague psychiatrique ? *Handicap.fr le 04/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Mesures exceptionnelles liées à la Covid-19 : une FAQ pour les professionnels de santé. L'Assurance Maladie a élaboré une foire aux questions (FAQ) pour répondre aux principales interrogations des professionnels de santé sur les mesures exceptionnelles qu'elle a mises en place à l'occasion de l'épidémie de Covid-19. *Ameli.fr le 04/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Les chocolatiers ont leur référentiel pénibilité. Dans le cadre du compte professionnel de prévention, un nouveau référentiel professionnel de branche a été homologué : c'est le référentiel des chocolatiers confiseurs de France. Le référentiel porte sur les 10 facteurs de pénibilité initiaux malgré le changement de réglementation qui a fait passer les facteurs de 10 à 6. « Prenant en considération le fait que les entreprises souhaitent une vision globale, la branche a décidé de conserver l'analyse des dix facteurs de risque initialement listés dans la réglementation sur la pénibilité au travail » *Les Editions législatives le 07/12/2020.*

Télétravail sur préconisation du médecin du travail : devez-vous vous y conformer ?

Une recommandation du médecin du travail préconise de placer un salarié en télétravail. Devez-vous mettre en place le travail à distance et respecter la préconisation médicale ou pouvez-vous y déroger ? Les Editions Tissot font le point. *07/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Vélo au travail : quel cadre réglementaire ? Ce focus présente de façon synthétique les mesures de prévention qui doivent accompagner l'utilisation de vélos par les salariés dans le cadre de leur travail ou de leurs déplacements domicile -travail. Il aborde également les mesures incitatives à destination des entreprises à l'utilisation de vélos. *INRS le 09/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Métiers et commerces de bouche, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose une nouvelle offre de prévention des risques au travail. Les boulangers, pâtisseries, confiseurs, glaciers, bouchers, charcutiers, poissonniers, commerces alimentaires de proximité... sont exposés à de nombreux risques professionnels : troubles musculo-squelettiques et mal de dos liés aux manutentions manuelles, accidents liés aux chutes et coupures, maladies respiratoires et allergies dues par exemple aux poussières de farine. L'Assurance Maladie - Risques professionnels et l'INRS proposent des outils opérationnels pour aider les entreprises à prévenir ces risques. *INRS le 10/12/2020.*

- [En savoir plus.](#)

Négociation santé au travail : les 10 commandements de l'accord conclu le 10/12/2020.

Les partenaires sociaux se sont mis d'accord dans la nuit du 9 au 10 décembre 2020 sur un ANI sur la santé au travail. Côté patronal, le Medef et l'U2P ont donné un avis favorable et la CMPE ne se prononcera que mercredi prochain. En face, la CFDT, FO et la CFE-CGC ont donné un avis favorable, la CGT un avis défavorable et la CFTC se donne encore le temps de la réflexion (*à ce jour*). Cet accord est soumis à signature jusqu'au 8 janvier 2021.

ActuEL HSE le 11/12/2020.

- [Lire l'article.](#)

Santé au travail : « Enfin une approche basée sur la prévention »

: Directeur général d'Entreprise et personnel (réseau d'entreprises qui travaillent sur les ressources humaines), Frédéric Guzy analyse l'accord santé au travail conclu par les partenaires sociaux. *L'Opinion le 11/12/2020.*

- [Lire l'article](#)

ITW - La réforme de notre système de santé au travail doit être innovante pour être efficace

: Un accord vient d'être trouvé entre patronat et syndicats sur la réforme du système de suivi de la santé au travail. Yannick Jarlaud directeur général de Val Solutions, explique pourquoi le système français de santé au travail doit faire sa transformation numérique à cette occasion. *L'Usine Nouvelle le 12/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)

ITW - Santé au travail : "Ce n'est pas le moment de faire une réforme au forceps", assure la députée Charlotte Parmentier-Lecocq.

Les partenaires sociaux ont conclu mercredi à l'arraché un accord sur la réforme du système de santé au travail. Une proposition de loi doit désormais le transposer. A la manœuvre, Charlotte Parmentier-Lecocq, députée LREM du Nord, revient pour Challenges sur les contours de cette réforme beaucoup moins consensuelle qu'il n'y paraît. *Challenges le 12/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Respecter les gestes barrières sans sacrifier ses mains

: Dans un communiqué du 14/12/2020, l'Académie nationale de médecine fait le point sur le lavage des mains indispensable dans la lutte contre la Covid-19 et recommande de privilégier la prévention par une large information des soignants et du grand public pour leur apprendre à protéger la peau de leurs mains, de traiter le plus rapidement possible les lésions des mains, dès leur apparition, sans négliger le maintien des gestes barrière et de veiller à la teneur en alcool des gels hydroalcooliques.

- [Lire le communiqué.](#)

Fusion de l'INRS et l'Anact : "Ce n'est pas la peine de tout casser".

Les deux organismes ont des statuts et des missions différents mais publient tous deux de la documentation sur les risques psychosociaux ou le document unique, par exemple. Alors, leurs travaux ne font-ils pas parfois doublons ?

ActuEL-HSE le 15/12/2020.

- [Lire l'article.](#)

Les Direccte deviendront les DREETS au 1er avril 2021

: À compter du 1er avril 2021, les DREETS (directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) regrouperont au niveau régional les Direccte et les services déconcentrés en charge de la cohésion sociale. Au niveau départemental, les Direccte seront intégrées aux directions départementales de la cohésion sociale pour former de nouvelles directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités : les DDEETS. Cette nouvelle organisation déconcentrée s'inscrit dans le respect des engagements pris par la France dans le cadre des conventions de l'OIT.

Les Editions législatives le 16/12/2020.

De nouvelles VLEP sont fixées, moins protectrices que celles référencées par l'Anses

: Un décret du 9 décembre 2020 fixe de nouvelles valeurs limites d'exposition professionnelle contraignantes. La Direction générale du travail a opté pour une transposition stricto sensu des valeurs européennes. Pour certaines substances, l'Anses avait pourtant étudié des valeurs plus protectrices. *ActuEL HSE le 18/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)

Exposition au risque infectieux et présence sur site, les deux critères pour identifier les travailleurs de la deuxième ligne :

Les partenaires sociaux se sont retrouvés le 18/12/2020 au ministère du travail pour poursuivre le chantier des emplois dits "de deuxième ligne", en présence des deux rapporteuses de la mission dédiée. Ils ont pu avancer sur la détermination des critères qui permettront d'identifier les familles de métiers concernés. *Actuel RH le 21/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)

La proposition de loi sur la santé au travail est finalisée :

Comme elles l'avaient annoncé au lendemain de la conclusion de l'accord national interprofessionnel sur la santé au travail, les députées LREM, Charlotte Parmentier-Lecocq et Carole Grandjean, ont déposé le 23 décembre dernier à l'Assemblée nationale leur [proposition de loi relative à la réforme de la santé au travail](#). Elles se sont engagées à retranscrire fidèlement l'ANI du 9 décembre 2020, ce qui n'exclut toutefois pas d'apporter leur pierre au texte. *ActuEL-RH le 24/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)
- [Lire le communiqué de presse du ministère du Travail .](#)

Exosquelettes professionnels - Rôle et besoins des services de santé au travail pour leur intégration en entreprise : L'émergence des exosquelettes dans le milieu professionnel est une problématique récente et très médiatisée. L'image moderne véhiculée par ces dispositifs et l'espoir de diminuer les risques de TMS grâce à ces derniers poussent les entreprises à y avoir recours. Cependant, pour qu'une intégration d'exosquelette dans une entreprise soit un succès, il est nécessaire d'étudier dans leur globalité les postes concernés par des problématiques de TMS. Pour ce faire, un groupe de travail pluridisciplinaire semble indispensable. Les services de santé au travail ont toute leur place dans ce groupe. *Thèse Agnès Gallet - 12/10/2020 - 103 pages.*

- [Lire le résumé et accéder à la thèse.](#)

L'ANSES dénonce le peu de fiabilité des données sur les nanomatériaux récoltées via le registre R-nano : Sur les 52 000 déclarations analysées, déposées par les industriels depuis 2013, 90 % des données concernant la caractérisation des nanomatériaux ne sont pas exploitables, et seulement 10 % des usages sont renseignés. Des lacunes qui portent atteinte à la traçabilité des nanomatériaux et à l'exploitation de ces données par les agences de santé publique. *ANSES le 01/12/2020.*

- [AVIS et RAPPORT de l'Anses relatif à la qualité, l'exploitation et au partage des données déclarées dans le registre R-nano](#)

La prévalence de certains TMS liés au travail n'est pas plus élevée chez les intérimaires que chez les autres : Une étude de Santé publique France s'est intéressée aux maladies à caractère professionnel chez les intérimaires. Elle a comparé leur fréquence et leurs caractéristiques chez eux et chez les salariés en CDI. Elle s'est fondée sur les données de 2009 à 2014 du programme de surveillance des MCP auxquels participent des médecins du travail. Les résultats montrent que les intérimaires n'ont pas plus de TMS de la main-poignet, du coude ou de l'épaule, liés au travail que les autres travailleurs. *BEH du 13/10/2020.*

- [Maladies à caractère professionnel chez les intérimaires en France entre 2009 et 2014](#)

Étude ComCor sur les lieux de contamination au SARS-CoV-2 : où les Français s'infectent-ils ? Pour les contaminations hors foyer (65% des contaminations quand la personne source est connue), il s'agit avant tout de contaminations dans le cercle familial (33%), puis dans le milieu professionnel (29%), puis dans le milieu amical (21%). Les repas jouent un rôle central dans ces contaminations, que ce soit en milieu familial, amical, ou à moindre degré professionnel. Les bureaux partagés sont également importants en milieu professionnel. *Institut Pasteur le 17/12/2020.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

Influence des paramètres de soudage à l'arc électrique sur les concentrations de fumées et leurs composantes métalliques État des connaissances : Un groupe de chercheurs de l'IRSST a cerné l'influence des divers paramètres de soudage à l'arc électrique sur les concentrations de fumées et leurs composantes métalliques, réputées nocives pour la santé. *IRSST, décembre 2020, R-1085, 87 pages.*

- [Lire le communiqué.](#)
- [Télécharger l'étude.](#)

Les Nanoparticules : La dimension nanométrique confère des propriétés techniques intéressantes sources de progrès dans bon nombre de domaines. Toutefois, ces nanotechnologies créent de nombreuses craintes pour la santé des utilisateurs. Le Plan Régional Santé au Travail Nouvelle Aquitaine 3 s'est attaché à travailler sur le développement de la connaissance sur les expositions aux nanoparticules en milieu de travail et vient de publier une lettre d'information présentant les travaux menés par le groupe de travail dédié et les retours d'expérience de 5 services de santé au travail et de la DIRECCTE. *Direccte NA le 21/12/2020, 11 pages.*

- [Lire le communiqué et télécharger le document.](#)

Congrès, conférences,

Exposition au trichloréthylène et cancers. Ce séminaire, organisé par la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France et le Centre de consultation de pathologies professionnelles de l'Hôpital d'Avicenne à Bobigny portait sur le trichloroéthylène et a notamment fait le point sur sa toxicité et les mesures de prévention, avec un focus sur les cancers. *INRS, Séminaire en ligne, 29 septembre 2020.*

- [Lire l'article.](#)

Sur le web

Les troubles musculosquelettiques, vous connaissez ? Il s'agit de la principale cause d'absence au travail en Belgique. Découvrez les 3 films d'animation du SPF Emploi pour savoir de quoi il s'agit et ce que vous pouvez y faire. *SPF emploi, décembre 2020.*

- [Accéder aux vidéos sur Youtube.](#)

[Burn-Out] Epuisement professionnel de la détection à la prévention : Un espace d'informations, documentations, outillages et conseils pour aider à repérer les signes précurseurs du burn-out et accompagner ceux qui pourraient en être victimes afin de prévenir ce risque au sein de l'entreprise : entreprise, salarié/dirigeant, témoin. *CARSAT Centre Ouest, décembre 2020.*

- [Aller sur le site.](#)

Les règles de l'art Amiante SS4 : Dans le prolongement de Carto Amiante, le projet des règles de l'art amiante a pour vocation de proposer des modalités d'intervention opérationnelles aux entreprises intervenantes en SS4. Élaborées par la Capeb, la FFB et l'OPPBTB, les premières fiches synthétiques sont disponibles sur le site dédié : www.reglesdelartamiante.fr.

Qu'est-ce qu'un aidant ? Une vidéo publiée par le SSTRN de Nantes le 04/12/2020.

- [Voir la vidéo.](#)

Prévention COVID-19 | 5 règles simples pour limiter la propagation : Avec la seconde vague de l'épidémie et son ampleur, force est de constater que l'application des mesures de prévention est imparfaite et que les rappels sont nécessaires. Pour accompagner les entreprises, le SSTRN édite deux vidéos sur les 5 gestes simples à respecter et les comportements à adopter en milieux partagés. *SSTRN le 21/12/2020.*

- [Lire les vidéos.](#)

Le site **Vaccination Info Service** a créé un espace dédié à la **COVID-19** qui sera régulièrement mis à jour :

- [Découvrir l'espace dédié](#)

La boîte à outils

BTP : Nouvelle version du guide sanitaire. Avec l'annonce de la fin du confinement et de la mise en place d'un couvre-feu au 15 décembre, la huitième version du « Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour la continuité des activités de la construction en période d'épidémie de coronavirus Sars-Cov-2 » a été publiée. Le guide prend en compte la mise en place du couvre-feu et les changements concernant les personnes vulnérables à risque de forme grave de Covid-19.

- [Lire le communiqué et télécharger le guide.](#)

Substances psychoactives au volant : des films pour dire stop : Le club Sécurité routière en entreprise du Finistère (SRE29), a réalisé une série de neuf vidéos percutantes et cinq émissions. Objectif : aider les entreprises à sensibiliser les salariés aux dangers de la conduite sous l'emprise de l'alcool, des drogues et des médicaments. *Prévention BTP le 15/12/2020.*

- [Lire le communiqué](#)
- [Accéder aux vidéos.](#)

Télétravail : boîte à outils. Présanse Paca-Corse met en ligne plusieurs publications (livrets de prévention, fiches pratiques, quiz. *Décembre 2020.*

- [Télétravail en temps de crise](#)
- [Télétravail : quelle démarche pour le mettre en place ?](#)
- [Télétravail : aménager son poste de travail](#)
- [Télétravail : l'importance du management](#)
- [Travail sur écran](#)
- [Travail sur écran : exercices d'étirements](#)
- [Travail sur écran : comment limiter la fatigue visuelle ?](#)
- [+ un quiz](#)

Covid-19 & Commerces - Protocole sanitaire renforcé pour les commerces en 10 points : Afin de concilier l'activité économique et la protection de la population, un protocole sanitaire renforcé spécifique a été mis en place. L'AIST84 publie une affiche qui synthétise les mesures à mettre en œuvre en 10 points. *AIST84, novembre 2020.*

- [Télécharger l'affiche.](#)

Nouveautés INRS

Portail documentaire : Le portail documentaire de l'INRS a pour objectif d'offrir une veille des ressources documentaires et d'informations en matière de santé et sécurité au travail. Depuis la page d'accueil, la barre de recherche vous permet d'effectuer une recherche sur l'ensemble des éléments disponibles : actualités, bulletins de veille, livres, rapports et brochures, articles scientifiques, documents INRS et documents d'instituts homologues français et étrangers.

- [En savoir plus.](#)

GPSST - Grille de positionnement en santé et sécurité au travail : La grille de positionnement en santé et sécurité au travail est un outil d'auto-évaluation des situations de l'entreprise en matière de management de la santé et sécurité au travail et des pratiques de prévention des risques professionnels. Utiliser l'outil GPSST vous aide à faire un état des lieux de l'organisation de la santé et sécurité au travail et à suggérer des axes de progrès. *INRS, décembre 2020.*

- [En savoir plus.](#)

Brochures :

- [ED 4212](#) : Les radars.
- [ED 4216](#) : Grossesse et exposition professionnelle aux champs électromagnétiques.
- [ED 6389](#) : Évaluation des risques lors de la conception de machines.
- [ED 6148](#) : Aide à domicile - Bonnes pratiques de prévention des risques professionnels.
- [Liste des substances chimiques classées CMR Classification réglementaire des cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction](#). Cette liste proposée par l'INRS n'existe qu'au format électronique. Elle annule et remplace la brochure INRS ED 976 (qui n'est plus diffusée). Il est à noter que le règlement CLP reste la seule référence légale.
- [ED 4704](#) : Amiante. S'informer pour agir - Catalogue des productions.
-

Affiches :

- [AD 852](#) : Au travail ne pas vapoter dans un local à usage collectif.

Articles de revue (Références en santé au travail)

- [Antalgiques opioïdes et travail](#)
- [Souffrance au travail, absentéisme et mode organisationnel sont intimement liés](#)
- [Le cadre juridique de la surveillance médicale post-professionnelle.](#)
- [Travail et risques pour la reproduction : anticiper pour mieux prévenir.](#)
- [Recommandations pour la reconnaissance, au titre de la voie complémentaire, de la Covid-19 en maladie professionnelle.](#)
- [Travail de nuit et organisation du travail : des questions fréquemment posées.](#)

Fiches FAR FAS

- [Mise à jour de 13 fiches pour repérer et substituer les cancérogènes](#) : Plus d'une dizaine de fiches d'aide au repérage et à la substitution des cancérogènes (FAR-FAS) ont été mises à jour. Elles concernent les secteurs de la métallurgie, du plastique et du caoutchouc, du bâtiment, de l'agro-alimentaire, des services et de l'environnement.

Fiches toxicologiques : 16/12/2020

- [Aldéhyde formique et solutions aqueuses \(FT 7\)](#)
- [Solvants aliphatiques en C9-C20 désaromatisés \(FT 325\)](#) Nouvelle édition.
- [Acide sulfurique \(FT 30\)](#)
- [Acide phosphorique \(FT 37\)](#)
- [4,4'-méthylènebis\(2-chloroaniline\) \(FT 292\)](#)
- [Alcool benzylique \(FT 170\)](#)

Les chiffres en plus

SOS salariés en détresse : Le cinquième baromètre d'Empreinte humaine, réalisé entre le 2 et le 9 décembre 2020, révèle que la santé mentale des salariés est au plus bas depuis la crise sanitaire. Un tiers d'entre eux ne serait pas à l'abri d'une dépression. Les jeunes, les salariés parents et les managers sont particulièrement exposés. *Actuel-RH le 17/12/2020.*

- [Lire l'article.](#)
- [Télécharger le baromètre.](#)

Cohésion et rapport au travail à l'heure du COVID : Événement majeur à l'échelle de notre société, la crise sanitaire liée au Covid-19 n'a pas ébranlé le rapport des salariés à leur employeur. Alors que pendant le premier confinement plus d'un tiers des salariés ont basculé en télétravail et à peu près la même proportion en chômage partiel selon différentes enquêtes de l'Ifop, la relation des Français à leur entreprise ou à l'administration/structure qui les emploie est restée assez stable. *Synopia le 07/12/2020.*

- [Lire le communiqué et prendre connaissance des résultats.](#)

